

DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE 2022 - 2023



**MERCI DE REMPLIR DIRECTEMENT CE DOCUMENT
CE SEUL DOCUMENT CONSTITUE LE DOSSIER A PRESENTER**



A votre disposition pour vous aider à constituer le dossier
Marie José au 04 72 56 99 03
subventions@apeldurhone.fr

CONDITIONS DE DEMANDE DE SUBVENTION A LIRE ATTENTIVEMENT

Ce dossier concerne, au choix, un seul des thèmes suivants :

- 1. Pédagogies différenciées** : soutien à la mise en œuvre de pédagogies différenciées (Singapour, Montessori ou autres). L'intervention permettrait de financer les outils/matériels supports comme des tables aux couleurs différenciées, rouleaux de mouvement, pédalier de bureau...
NB : la subvention concernerait l'établissement scolaire et ne se substituerait pas à l'intervention des Maisons départementales du handicap. Il s'agit d'aider les projets d'établissement et non des situations individuelles.
- 2. Enseignement à distance** : acquisition de matériel de visio-conférence dans l'établissement.
- 3. Matériel numérique interactif ou imprimantes 3D.** Ne seront pas pris en compte les ordinateurs individuels, l'équipement des salles informatique ou classe de langue (ordinateurs, câblage...), les serveurs et les périphériques non interactifs.



Attention :

Vous ne pouvez choisir qu'un seul thème, donc ne présenter qu'un seul dossier par Appel d'établissement.

Pour être recevable, le dossier doit répondre à un certain nombre de critères :
Merci de cocher les cases afin de valider que vous remplissez tous les critères

Être rempli et présenté par l'Appel d'établissement et non par le chef d'établissement.

Être à jour de ses cotisations 2022-2023 : avoir communiqué le fichier au format Excel, rempli le formulaire en ligne et payé les adhésions à l'Appel du Rhône.

Le projet doit **concerner l'année scolaire 2022-2023** (devis ou facture daté entre le 1er août 2022 et 31 juillet 2023).

Le dossier présenté en 2022-2023 **ne doit pas reprendre le même objet** que celui de la subvention PROJETS & SOLIDARITES 2021-2022

Les statuts doivent être conformes aux « **statuts-type 2021** », **déclarés et validés en Préfecture du Rhône** (prévoir une AGE si besoin en même temps que votre AGO 2022).

La **Convention de mandat Appel-OGEC** avec la mention RGPD est obligatoire (rappel : si vous l'avez déjà, inutile de la refaire signer : elle est pérenne)

Le dossier **POST-AG 2022-2023 complet** (sauf récépissé des dirigeants si pas encore reçu) est obligatoire à la réception du dossier.

Les devis ou factures doivent être téléversés dans ce dossier en page 7

Ne peut être présenté qu'un **seul dossier SOLIDARITE** par Appel d'établissement.

L'Appel d'établissement doit **obligatoirement financer une partie ou la totalité du projet, à hauteur de sa capacité financière**. Une participation de l'OGEC (ou autre structure de gestion) est souhaitable.

La demande de subvention SOLIDARITE doit être téléversée en un seul document au format PDF sur l'[Espace membre](#).

Dernier délai : 30 novembre 2022

(tout dossier arrivé après sera refusé)

A votre disposition pour vous aider à constituer le dossier
Marie José au 04 72 56 99 03 ou subventions@apeldurhone.fr

ATTRIBUTION & VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Tous les dossiers reçus seront étudiés par la commission « subventions » de l'Apel du Rhône. Ils seront évalués sur la qualité de leur contenu. Les présidents d'Apel d'établissement seront informés de la décision de la commission : dossier accepté ou non (avec motifs détaillés), montant attribué.

Parmi tous les dossiers que l'Apel du Rhône subventionnera, 1 ou 2 dossiers pourront être présentés à l'Apel académique de Lyon et à l'Apel Nationale pour d'éventuelles subventions complémentaires.

Le dossier POST-AG 2022-2023 complet (avec le récépissé des dirigeants 2022-2023) sera exigé pour le paiement de la subvention accordée.

Les subventions seront versées par virement bancaire à l'Apel d'établissement à **réception des factures acquittées** au nom de l'Apel ou de l'établissement (pas au nom d'une personne physique) qui devront être déposées sur **votre Espace membre** ou envoyées à l'Apel du Rhône **au plus tard le 15 juin 2023** .



Attention : Le projet doit être entièrement financé par l'Apel d'établissement (et éventuellement l'OGEC) en dehors d'une subvention de l'Apel du Rhône. Les factures acquittées reçues devront correspondre au montant total des devis fournis dans le dossier de demande et y être conformes (le projet ne peut pas être changé).

Dans le cas où le total des factures serait inférieur au devis, le montant de la subvention pourrait se voir diminué.

Au cas où, pour diverses raisons, ces justificatifs ne pourraient pas être transmis à temps, l'aide accordée sera annulée et la somme requise remise à disposition de la commission « subventions ».



Soirée des Subventions le jeudi 27 avril 2023.

Cette soirée, organisée par l'Apel du Rhône permet l'échange entre les participants, chacun peut ainsi s'enrichir de nouvelles idées à porter en projet dans son Apel d'établissement.

Votre présence ou celle d'un membre de votre Conseil d'Administration est indispensable au bon déroulement de cette soirée d'échanges.

DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE 2022-2023

A déposer sur votre Espace membre avec le ou les devis avant le 30 novembre 2022.

COORDONNEES DE VOTRE APEL

Apel Académique de Lyon / Apel du Rhône

Nom de votre Apel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

e-mail générique :

Nom Président :

Prénom Président :

e-mail du Président :

Portable du Président :

COORDONNEES MEMBRE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom et Prénom :

e-mail :

Portable :

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

TYPE DE TUTELLE			EFFECTIFS DE L'ANNÉE	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Diocésaine			Maternelle & Primaire			
Congréganiste			Collège			
			Lycée			
			Post-Bac			
CONTRAT	SIMPLE	ASSOCIATIF	TOTAL			
Maternelle			Nbs de Familles			
Primaire			Nbs d'adhérents Apel			
Collège						
Lycée						

Notes (évolution, l'évolution prévisible pour les prochaines rentrées, effectifs dans les établissements voisins) :

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT - SUITE

Présentez votre établissement en quelques lignes :

- *Situation géographique et contexte économique : situation de la localité, la population de la commune et son évolution (nouveaux lotissements etc.), sa vie économique (nouvelles zones industrielles ou artisanales, fermetures d'usines ... etc.), tout ce qui de l'extérieur peut avoir une influence sur l'école et son recrutement.*
- *Environnement scolaire : proximité des autres établissements de même cycle (publics et privés), éloignement des collèges et lycées où les jeunes peuvent poursuivre leurs études, etc.*
- *L'établissement lui-même : son organisation, le nombre de classes, les activités particulières pratiquées... etc.*

PRESENTATION DE VOTRE APEL

Présentez votre Appel d'établissement en quelques lignes (maximum 15 lignes) :

- *La place de l'Apel et des parents dans les activités scolaires.*
- *Les actions principales de votre Apel prévues en 2022-2023...*

PRESENTATION DU PROJET & OBJET DE LA DEMANDE

Cochez le thème choisi :

Pédagogies différenciées

Enseignement à distance

Matériel numérique interactif ou imprimantes 3D

En complément de la lettre co-signée par le président d'Apel, le président d'OGEC et le chef d'établissement, présentez avec vos mots (pas de copie de plaquette du prestataire) le projet objet de la demande en quelques lignes (1 page maximum).

PRESENTATION DU PROJET & OBJET DE LA DEMANDE - SUITE

Précisez ce que le projet apportera à votre Appel, aux parents et aux élèves.

FINANCEMENT DU PROJET

NB : La subvention de l'Apel du Rhône est destinée à aider l'Apel d'établissement pour un de ses projets. Elle ne couvrira pas la totalité du coût du projet.

Si les factures présentées ne correspondent pas au montant des devis du dossier, la subvention pourrait être ré-évaluée par l'Apel du Rhône.

Participation de l'Apel d'établissement	
Participation de l'OGEC	+
Participation des familles	+
Autres (Mairie, Région, ...)	+
Coût Total du projet	

Téléchargez votre RIB :

Téléchargez Devis 2

Téléchargez Devis 3

Téléchargez Devis 4